

Procès-verbal
du CONSEIL SYNDICAL du Pays du Sundgau
du 02 avril 2024 à ALTKIRCH

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 25

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : Monsieur Maurice BARNABÉ, Monsieur Daniel DIETMANN, Monsieur Vincent GASSMANN, Monsieur Claude GEIGER, Monsieur Morand HEYER, Monsieur Nicolas HOLLEVILLE, Monsieur Thierry JACOBBERGER, Monsieur Claude JUD, Madame Marie-Cécile LEY, Monsieur Paul MUMBACH, Monsieur Denis NASS, Monsieur Pierre SCHMITT, Monsieur Fabien ULLMANN, Monsieur Antoine WAECHTER, Monsieur Jean-Michel ZINCK.

Communauté de Communes Sundgau : Madame Fabienne BAMOND, Monsieur Gilles FREMIOT, Monsieur Germain GOEPFERT, Monsieur Christian GRIENENBERGER, Monsieur Nicolas JANDER, Monsieur André LEHMES, Monsieur Christian LERDUNG, Monsieur Jean-Marc METZ, Monsieur Dominique SPRINGINSFELD, Monsieur Paul STOFFEL.

Excusés : 11

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : Monsieur Guy BACH, Monsieur Alexandre BERBETT, Monsieur Franck GRANDGIRARD.

Communauté de Communes Sundgau : Madame Doris BRUGGER, Monsieur Jean-Claude COLIN, Monsieur Hugues DURAND, Monsieur Eric GUTZWILLER, Madame Estelle MIRANDA, Monsieur Jean-Claude SCHIELIN, Monsieur Rémi SPILLMANN, Monsieur Christian SUTTER.

** Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 3

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : Monsieur Eric BRINGEL, Monsieur Jean-Luc LAMERE.

Communauté de Communes Sundgau : Madame Régine RENTZ.

Invité Permanent : 2

Président du GAL LEADER Sundgau-3F : M. Stéphane STALLINI.

Le Président ouvre la séance du Conseil Syndical à 18H45. Il remercie Monsieur Claude GEIGER, Maire de Friesen, pour son accueil dans la nouvelle salle communale. Le Président félicite Monsieur le Maire de Friesen pour cette rénovation de salle qui intègre une qualité architecturale remarquable, des performances énergétiques notables et une excellente acoustique.

Le Président propose à Monsieur Claude GEIGER de présenter à l'assemblée son projet de rénovation de salle communale et renouvelle ses remerciements pour l'accueil de la séance du Conseil Syndical dans cette belle salle dont la réouverture a été inaugurée à l'automne 2023.

Monsieur Claude GEIGER remercie le Président du Pays du Sundgau de l'avoir sollicité pour organiser la séance du Conseil Syndical dans la salle communale de Friesen. Il indique être fier et heureux d'accueillir une séance du Conseil Syndical du Pays du Sundgau dans cette salle nouvellement rénovée. Il indique que la construction de la salle date de 1970 et que la municipalité a été contrainte de la fermer en 2017 car elle ne répondait plus aux normes d'établissements recevant du public. Des études ont été engagées pour sa reconversion dès 2018 puis la crise du COVID a marqué un coup d'arrêt dans l'entreprise de sa rénovation. Les études de préfiguration de cette nouvelle mouture de la salle de Friesen ont repris en 2021 et les travaux se sont achevés l'année dernière en 2023. Le budget initial du projet était de 1,4 Millions d'Euros et a été dépassé pour atteindre 2,25 Millions. La Commune a perçu environ 900 000 € d'aides de différents partenaires qu'il cite et remercie, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat notamment. Le reste à charge pour la commune est de près d'1,4 Millions d'Euros. Le remboursement se fera sur 25 ans. Monsieur le Maire indique que tout le monde s'accorde à dire que le projet est une vraie réussite et les sollicitations sont nombreuses. Il indique aux membres du Conseil Syndical qu'une représentation de théâtre aura lieu vendredi soir.

Monsieur Claude GEIGER présente la commune de Friesen qui compte près de 700 habitants et plus de 100 emplois répartis dans l'industrie (entreprise de peinture industrielle OSA, carrosseries Heinis), dans les services avec un cabinet médical, un dentiste, un psychologue, un institut de beauté, un salon de coiffure et deux entreprises de maçonnerie.

La commune de Friesen est aussi la capitale de la « Carpe Frite » avec deux producteurs présents sur le ban communal. Monsieur Claude GEIGER souhaite aux membres du Conseil Syndical et au Président du Pays du Sundgau une bonne séance.

Le Président renouvelle ses remerciements à Monsieur Claude GEIGER et remercie également les Délégués pour leur présence et présente l'ordre du jour :

I. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 19 mars 2024

II. Bilan financier 2023 et Budget Primitif Principal 2024 du Budget du Pays du Sundgau

- 2.1. Adoption du Compte Administratif 2023
- 2.2. Approbation du Compte de Gestion 2023
- 2.3. Arrêté des opérations d'investissement 2023
- 2.4. Affectation des résultats de fonctionnement 2023
- 2.5. Rapport annuel sur la politique foncière 2023 du Pays du Sundgau
- 2.6. Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat
- 2.7. Budget Primitif 2024 du Budget Principal du Pays du Sundgau

III. Bilan financier 2023 et Budget Primitif 2024 du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols

- 3.1. Adoption du Compte Administratif 2023
- 3.2. Approbation du Compte de Gestion 2023
- 3.3. Arrêté des opérations d'investissement 2023
- 3.4. Affectation des résultats de fonctionnement 2023
- 3.5. Budget Primitif 2024 du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols

IV. Validation du Plan d'actions pour candidater au niveau 2 du PAT

V. Points divers

- 5.1. Rappel de la différence de programme à solliciter entre la rénovation de logement et la rénovation de bâtiments publics.

Point I. : Adoption du compte rendu de la séance du 06 décembre 2023

Le Procès-verbal de la séance du 19 mars 2024 a été transmis par courriel aux membres du Conseil Syndical le 1^{er} avril 2024. Le Président remercie David RIGOULOT, Directeur du Pays du Sundgau, d'avoir travaillé le lundi de pâques pour que les Délégués puissent recevoir le procès-verbal avant la séance de ce jour.

Le Président demande au Conseil Syndical s'il y a des remarques ou des observations à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Procès-verbal de la séance du 19 mars 2024.

Point II. Bilan financier 2023 et Budget Primitif Principal 2024 du Budget du Pays du Sundgau

2.1. Adoption du Compte Administratif 2023

Le Compte Administratif se solde par un excédent de **192 694.06 €** avant prise en compte des restes à réaliser. Fonctionnement : **17 477.61 €** et Investissement : **175 216.45 €**.

BUDGET PAYS DU SUNDGAU			Opérations de l'exercice 2023		Résultat de clôture de l'exercice 2023 hors RAR	
	DÉFICIT	EXCÉDENT	MANDAT S ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICIT	EXCÉDENT
Section de Fonctionnement		129 097,79 €	1 201 061,44 €	1 089 441,26 €		17 477,61 €
Section d'Investissement		258 668,61 €	134 441,66 €	50 989,50 €		175 216,45 €
TOTAUX	0,00 €	387 766,40 €	1 335 503,10 €	1 140 430,76 €	0,00 €	192 694,06 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à **7 417.30 €**.

Chapitre	Article	Objet	Crédit BP (1)	D.M. (2)	Totaux(1+2) (3)	Paiements effectués en 2023 (4)	Disponible	Report 2024
21	2184	Bureaux, fauteuils, armoires...	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	10 296,41 €	19 703,59 €	5 462,68 €
		Armoire forte ignifuge						1 954,62 €
TOTAL :								7 417,30 €

Le résultat global de l'exercice 2023 est positif pour un montant de **185 276,76 €**.

BUDGET PAYS DU SUNDGAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de clôture de l'exercice 2023 hors RAR	17 477,61 €	175 216,45 €
Reste à réaliser recettes		
Reste à réaliser dépenses		7 417,30 €
Solde des restes à réaliser		-7 417,30 €
Résultat net de clôture d'exercice	17 477,61 €	167 799,15 €
RÉSULTAT CUMULÉ	185 276,76 €	

L'état de la dette au 31 décembre 2022 est de zéro euro.

Le Président rappelle que le Pays du Sundgau est un Etablissement Public qui n'a pas vocation à investir.

Le Président ayant quitté la salle, M. Denis NASS, 1^{er} Vice-président du Pays du Sundgau demande aux Délégués s'il y a des questions. Personne ne demande la parole. Il invite le Conseil Syndical à délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le résultat de l'exercice 2023 du Budget Principal qui est de **192 694.06 €** avant prise en compte des restes à réaliser,
- **de fixer** les résultats des différentes sections budgétaires,
- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes,
- **de reporter** sur le budget primitif du budget principal 2024, les restes à réaliser d'un montant de **7 417.30 €**
- **d'adopter** le compte administratif 2023 du budget principal avec un excédent de **185 276.76 €** après prise en compte des restes à réaliser.

2.2. Approbation du Compte de Gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 D. 2343-1 à D2343-10 ;

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier d'Altkirch pour le compte de gestion du Budget Principal. Le compte de gestion de l'exercice 2023 est conforme au Compte Administratif 2023 du Budget Principal du PETR du Pays du Sundgau.

Considérant que les valeurs entre les écritures du compte administratif présenté par le Président et le compte de gestion du Trésorier sont identiques.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 du Budget Principal.

2.3. Arrêté des opérations d'investissement 2023

L'arrêté des écritures des opérations d'investissement 2023 fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'investissement	134 441,66 €
Report du résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Total des dépenses d'investissement :	134 441,66
Recettes d'investissement	50 989,50 €
Report du résultat de l'exercice 2022	258 668,61 €
Total des recettes d'investissement :	309 658,11
RÉSULTAT NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	175 216,45 €

Le résultat de la section d'investissement s'élève à : **175 216,45 €**.

De la comparaison des recettes et des dépenses faites en cours de l'exercice, il résulte un excédent de **167 799,15€** après prise en compte de **7 417,30€ de restes à réaliser** reportés en 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'arrêté des opérations d'investissement 2023 du Budget Principal.

2.4. Affectation des résultats de fonctionnement 2024

La section fonctionnement affiche un excédent de financement de **17 477.61 €** à reporter au budget primitif de 2024.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il y a lieu de délibérer pour affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de **17 477.61 €** au budget principal 2024 du Pays du Sundgau.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'affecter** l'excédent du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :
- Compte **R 002** de la section de fonctionnement 2024 : **17 477.61 €**.

2.5. Rapport annuel sur la politique foncière 2023 du Syndicat

Ce point entre dans le contexte de l'article 11 de la loi du 8 février 1995 qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale, quel que soit le nombre des habitants des communes membres, doivent délibérer tous les ans sur les bilans de leurs acquisitions et cessions immobilières. Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées en 2023.

Bilan des acquisitions : Etat néant

Tableau des Cessions : Etat néant

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de délibérer une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Entendu le rapport du Président.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- *d'approuver le rapport annuel 2023 sur la politique foncière du PETR du Pays du Sundgau.*

2.6. Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat

Les subventions d'investissement apparaissent au passif du CA et sont intégrées au résultat au même rythme que l'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Ainsi le PETR du Pays du Sundgau a perçu :

- Une subvention de 163 958.13€ en 2015 pour la prise en charge des pistes cyclables amortissables sur 24 ans (période réajustée par rapport à la durée d'amortissement du bien lui-même), soit 6 831.59 € par an (6 831.56€ en 2047).
- Une dotation de 11 717.88€ versée pour la mise en place d'un dispositif expérimental d'aide au covoiturage amortie depuis 2023 (837.00€ par an – 836.88€ en 2036) sur 14 ans.

Le Conseil Syndical a la possibilité de remonter progressivement ces subventions en recette de fonctionnement tout au long de la durée d'amortissement du bien.

La mise en place de ce dispositif implique, des opérations d'ordre de transfert entre section (compte DI 13911 et 139158 Subventions d'investissement et 777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat).

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- *d'autoriser les écritures concernant la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat jusqu'à épuisement total de l'amortissement des biens concernés.*

2.7. Budget Primitif 2024 du Budget Principal du Pays du Sundgau

Le Président rappelle à l'assemblée que pour le budget principal 2024 du Pays du Sundgau, la participation financière des Communautés de Communes est en augmentation de 99 000 € par rapport au budget principal 2023. Il souligne que le débat portant sur cette augmentation a eu lieu en bureau et lors de la précédente séance du Conseil Syndical le 19 mars 2024 lors du « Débat d'Orientations Budgétaires ».

Il remercie le Président de la Communautés de Communes Sundgau Monsieur Gilles FREMIOT et le Président de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue Monsieur Vincent GASSMANN pour la confiance qu'ils témoignent au Pays du Sundgau à travers l'augmentation de cette participation financière.

Le Président précise que les dépenses de fonctionnement ont été limité au maximum.

Le projet de territoire a permis de consolider l'action du Pays du Sundgau en lien avec les Communautés de Communes et de préciser les perspectives d'actions de chaque structure jusqu'à la fin du mandat.

Le Président rappelle que chaque Euro investit par les Communautés de Communes au budget principal du Pays du Sundgau a un effet levier important. Sur un budget de fonctionnement de 1 644 030,94 €, le montant de la part des Communautés de Communes s'élève à 322 000 €.

Le Président indique à l'assemblée que l'augmentation de cette participation financière au Pays du Sundgau reflète le choix des Communautés de Communes. Aujourd'hui le partenariat avec les deux Communautés de Communes fonctionne bien et il invite les deux Présidents à prendre la parole.

Monsieur Gilles FREMIOT, Président de la Communautés de Communes Sundgau, remercie le Président du Pays du Sundgau Monsieur Nicolas JANDER. Il indique que le partenariat entre la Communauté de Communes Sundgau et le PETR fonctionne bien et souligne qu'un euro d'argent public dépensé par le PETR du Pays du Sundgau est un euro bien utilisé. Le projet de territoire fige une bonne répartition des rôles entre les Communautés de Communes et le PETR. Si le Pays du Sundgau ne rendait pas aux habitants les services pour lesquels il est missionné, ce seraient aux Communautés de Communes de réaliser ces dépenses précise-t-il aux Délégués des Communautés de Communes. Monsieur Gilles FREMIOT rappelle que la participation financière des Communautés de Communes est basée sur le potentiel fiscal. Par conséquent, il revient à la Communautés de Communes Sundgau de payer la plus grande part de cette augmentation et il indique aux Délégués de la Communautés de Communes Sundgau présents dans la salle d'être à l'aise avec cette réalité car le principe de cette clef de répartition se poursuit d'un commun accord d'année en année.

Monsieur Vincent GASSMANN, Président de la Communautés de Communes Sud Alsace Largue, remercie le Président du Pays du Sundgau et note que le travail avec le PETR fonctionne bien. La hausse de la participation était prévisible et avait été discuté en bureau d'élaboration du budget 2023 même si l'année dernière une solution intermédiaire avait été trouvée pour retarder l'échéance.

Aujourd'hui la hausse est la car les sujets travaillés ensemble sont pertinents. Des projets dans l'air du temps pour répondre aux enjeux portant sur l'alimentation, l'énergie, les mobilités. Il remercie aussi les équipes pour le travail accompli et souligne le fait que les échanges sont aujourd'hui fluides et positifs entre les services des collectivités.

Le Président renouvelle ses remerciements à Gilles FREMIOT et Vincent GASSMANN et présente les éléments du budget.

Le budget proposé est conforme aux orientations budgétaires présentées lors de la séance précédente. Il tient compte du Compte Administratif 2023 et de l'ensemble des écritures d'ordre.

Les participations des communautés ont été approuvées lors du précédent conseil.

Après avoir détaillé les dépenses et les recettes prévues pour cette année, il est proposé au Conseil Syndical d'arrêter le Budget Primitif 2024, comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 644 030,94 €	1 644 030,94 €
Investissement	277 935,28 €	277 935,28 €
TOTAL :	1 921 966,22 €	1 921 966,22 €

Le budget global s'équilibre à **1 921 966,22 €**.

L'état prévisionnel de la dette en fin d'exercice 2024 reste à zéro.

État du personnel :

L'état du personnel au 1er janvier 2024 (budget principal et budget annexe) compte :

- 3 emplois titulaires : 1 ingénieur principal – 1 adjoint administratif principal 1ère classe, 1 adjoint administratif principal 2ème classe.

- 14 emplois non-titulaires : 1 attaché principal, 1 ingénieur, 6 attachés, 6 rédacteurs, 1 apprenti.

(PM : 1 emploi au grade de rédacteur titulaire ouvert)

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2024 tel que présenté ci-dessus
 - au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement
 - au niveau du Chapitre pour la section d'Investissement
- **d'approuver** le financement des actions 2024 établi lors du débat d'orientation budgétaire, à savoir :

COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Projet Alimentaire Territorial

- finalisation du diagnostic alimentaire et agricole du territoire du Sundgau,
- proposition de plan d'actions,
- candidature au volet 2 du PAT (permettant de solliciter de nouvelles aides financières),
- mise en place d'un projet permettant la mise en relation des producteurs et des acheteurs (exploitants agricoles, acteurs de la transformation, Grandes et Moyennes Surfaces, restaurateurs du territoire),
- suite de la marque élevage à l'herbe et accompagnement dans la structuration d'une filière d'élevage à l'herbe,
- organisation de rencontres avec les acteurs de la restauration collective afin d'améliorer la part de local dans les assiettes,
- analyse des besoins logistiques et proposition de solutions sur la base des interactions locales producteurs/distributeurs en cours de construction.

Madame Fabienne BAMOND mentionne à l'assemblée la nécessité de monter en puissance sur le PAT et de passer à la concrétisation des actions. La mise en relation des acteurs de la production, de la transformation et de la distribution sera une priorité. Si la candidature du Pays du Sundgau au niveau 2

de labellisation PAT aboutie, cela déblocuera de nouveaux fonds. Madame Barbara SIE chargée de mission PAT y travaille dure et elle la remercie pour son investissement.

Monsieur Denis NASS reconnaît prendre beaucoup de plaisir à travailler avec les élus et les services des différentes collectivités du territoire du Sundgau et salue la qualité du travail mené avec les deux Communautés de Communes. Il informe les membres de l'assemblée que la période actuelle est compliquée pour la filière bio et qu'il est important de la soutenir car les acteurs qui la composent sont des référents techniques dans de nombreux domaines. Il tient à remercier la Région Grand Est qui a pris la décision d'augmenter de 30 cts le coût par assiette des cantines de lycées et souligne que le Président de la CeA est sur la même ligne d'objectifs. Le PAT permettra d'aller au bout d'une démarche qui créera du lien entre les producteurs et les consommateurs. Il y a aujourd'hui une vraie opportunité à travailler avec la filière élevage qui possède de nombreux atouts à structurer. Dans ce domaine, l'abattoir de Cernay est à soutenir dans la durée. C'est un outil qui permettra de faire entrer les productions locales dans les cantines scolaires au travers de la filière steak haché.

Le Président note que le PAT représente une grande charge administrative mais qu'il devrait permettre d'aboutir à des réalisations concrètes pour le territoire. Il ajoute qu'une subvention de 20 000 € doit encore être versée à l'abattoir de Cernay et il invite les Présidents de Communautés de Communes à organiser un événement commun pour communiquer sur le versement de cette subvention.

Monsieur Gilles FREMIOT indique que la Communautés de Communes Sundgau a initié des gouters locaux dans les périscolaires en solutionnant la question logistique par un agent de la Communautés de Communes qui a un véhicule dédié. Le coût est élevé pour la Communautés de Communes. S'il était possible de mutualiser la collecte des produits pour les goûters avec d'autres denrées cela permettrait de pérenniser ces gouters locaux qui ont aujourd'hui un coût important. Il ajoute que la Communauté de Communes Sundgau a souhaité initier la distribution de produits locaux aux élèves pour amorcer le principe. Il s'agit maintenant de trouver des partenariats pour réduire les coûts.

Le Président note que l'appel est lancé et qu'il faudra rebondir sur cette demande.

COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Production d'énergies renouvelables et décarbonation des mobilités

- Développement des projets locaux de production de biogaz,
- Valorisation du CO₂,
- Accompagnement des entreprises locales dans le renouvellement des flottes de poids lourds vers des flottes à faibles émissions,
- gestion et coordination du projet de station multi-énergies.

Monsieur Denis NASS relève que les collectivités du Sundgau ont su anticiper le sujet de la décarbonation des mobilités avant que n'apparaisse la zone de vigilance de Mulhouse Alsace Agglomération. Il remercie la Région Grand Est pour le financement de l'étude « Flotte Faibles Émissions » qui donne aux collectivités rurales les moyens d'anticiper les problèmes d'accès aux agglomérations et de convertir une injonction réglementaire par une solution de développement. En réunissant les entreprises sur la question du changement de motorisation pour des solutions bas carbone, le Pays du Sundgau a découvert leur problématique et construit des solutions avec les responsables d'entreprises.

Monsieur Denis NASS note qu'il est nécessaire de trouver encore deux ou trois entreprises pour pérenniser le modèle économique et minimiser la prise de risque. Il faut poursuivre l'association des

deux Communautés de Communes et fidéliser l'ensemble des partenariats, l'objectif étant d'être prêt dans un an.

COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Culture

- Elaboration, animation et commercialisation du Jeu du Pays du Sundgau (commercialisation prévue pour fin octobre 2024).
- Accompagnement de l'association Henner Hisla et de la commune de Bernwiller dans la création d'une résidence artistique au sein de la nouvelle Maison Henner.
- Organisation de l'appel à projets du Cercle des Mécènes du Sundgau avec la Fondation du Patrimoine.
- Travail préparatoire pour 2025 (proposition de projets, recherche de financements et de partenaires) :
 - Animations sur le thème du patrimoine sundgavien (public intergénérationnel : scolaires, aînés)
 - Premières étapes de la candidature au Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire (analyse et diagnostic).

Le Président rappelle que des discussions ont eu lieu l'été dernier entre les deux Communautés de Communes et le PETR, ce qui a permis de clarifier les missions de chacun sur le thème de la culture. Le Président mentionne des discussions constructives qui ont débouchées sur le fait que l'action du PETR du Pays du Sundgau se concentrera sur la valorisation du patrimoine. La création d'un jeu de société sur le territoire est en cours avec pour objectif de faire connaître et de valoriser les patrimoines matériels et immatériels du territoire du Pays du Sundgau. Ce travail autour du jeu de société permet d'associer l'ensemble des communes du territoire.

Madame Fabienne BAMOND indique que le projet de jeu de société du territoire du Pays du Sundgau est la priorité pour la mission culture portée au Pays du Sundgau.

Elle ajoute que le Pays du Sundgau organise aussi l'appel à projet annuel du cercle des mécènes en partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui apporte son expertise sur l'évaluation des dossiers.

L'accompagnement du développement de la Maison Henner de Bernwiller est le troisième axe d'intervention du Pays du Sundgau sur la thématique culture, une thématique travaillée en partenariat avec le CRAC Alsace.

Madame Fabienne BAMOND remercie Judith OTT pour son investissement dans les projets culture menés par le Pays du Sundgau et salue particulièrement son travail sur la création du jeu de société qui demande un investissement important.

Monsieur Vincent GASSMANN indique que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue délibérera jeudi soir pour abonder les aides de la CeA sur la valorisation de l'habitat patrimonial. Il existe de ce point de vue un sujet sur la réalisation d'un inventaire patrimonial des maisons remarquables.

Le Président indique que c'est un sujet à creuser. Un inventaire des « maisons remarquables » est réalisé dans le cadre des PLUi pilotés par la Communauté de Communes Sundgau. La question du patrimoine ancien est portée par Madame Sabine DREXLER dans le cadre de son mandat à la CeA et de Sénatrice. Les enjeux qui existent sur la rénovation énergétique des bâtiments ne doit pas faire oublier la nécessité de protéger le caractère des maisons alsaciennes. Un travail d'inventaire pourrait être un moyen de mutualiser des aides pour éviter la disparition des maisons alsaciennes.

COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) de l'habitat

- Poursuite du Service d'Accompagnement à la rénovation Énergétique.
- Dépose d'une demande d'agrément pour devenir « Accompagnateur Rénov ».
 - Obtenir la certification RGE Audit Énergétique.
 - Démontrer nos compétences d'accompagnement à la rénovation.
 - Monter et déposer un dossier certifiant nos capacités technique, réglementaire et financières à être Accompagnateur Rénov ».
- Poursuites des ateliers d'Auto-Rénovation Énergétique en 2024

COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT LOCAL

LEADER

- Respect de la clause de revoyure 2014-2022 :
 - Atteinte des objectifs d'engagements et de paiements des dossiers pour le 30 juin 2024.
 - Atteinte des objectifs d'instruction des dossiers de paiement pour le 31 janvier 2025.
- Lancement du programme LEADER 2023-2027 :
 - Organisation de l'événement de clôture du programme 2014-2022 et de lancement du programme 2023-2027.
 - Installation du Comité de Programmation et mise en place des instances consultatives (Comité de financeurs, fabriques territoriales).
 - Développement, vulgarisation, diffusion de la communication autour du programme LEADER et des fiches-actions.
- Accompagnement des porteurs de projet, instruction et programmation des premiers dossiers de demande de subvention LEADER 2023-2027.

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT

Projet de territoire

- Priorisation et phasage des actions dans le temps : ateliers réunissant les Vice-présidents par délégation.
- Approbation des fiches thématiques.
- Rédaction et approbation de la convention d'exercices partagés Communautés de Communes / PETR.

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

- Finalisation de l'analyse de la consommation foncière pour la période de référence 2011-2021.
- Transmission des cartes aux Communes et bureaux d'études en charge des PLUi / PLU.
- Rendu du bilan du SCoT pour la période 2017-2023.
- Prescription de la révision du SCoT par délibération sur la base du bilan du SCoT.
- Rédaction et publication des marchés pour lancer la révision du SCoT et analyse des offres.
- Lancement du processus de mise en révision du SCoT : ateliers, Premiers éléments d'analyses.

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT

Mobilité

- Lancement des études transfrontalières du projet Sundgomobich :
 - Étude pré-opérationnelle pour la mise en service d'une ligne de Car Express entre le Sundgau et le secteur des Trois-frontières.
 - Études origine-destination et opportunité d'une ligne intermodale entre le Sundgau et le Canton du Jura (et notamment la gare de Basse-Vendline, ex Bonfol).
- Finalisation de l'étude Flottes Faibles Émissions et poursuite de la démarche pour l'aide à la conversion de poids lourds à énergies alternatives et l'implantation/mise en service d'une station multi-énergies multipartenariale* (lien avec les actions de production d'énergies décarbonnées).
- Poursuite de l'exploitation et de l'animation du dispositif de covoiturage Covoit'Go et suivi d'un audit/bilan en fin d'année.
- Prestation de service pour la réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) de la Communauté de communes Sud Alsace Largue.
- Conventionnement avec l'ADEME au programme "Actions en faveur de la mobilité durable – aides aux changements de comportements" et recrutement d'un poste d'animation des mobilités durables.

Point III. Bilan financier 2023 et Budget Primitif 2024 du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols

3.1. Adoption du Compte Administratif 2023

Le Compte Administratif se solde par un résultat de **0 €** :
Fonctionnement **3275.55 €** et Investissement : - **3275.55 €**.

BUDGET Autorisation du Droit des Sols			Opérations de l'exercice 2023		Résultat de clôture de l'exercice 2023 hors RAR	
	DÉFICIT	EXCÉDENT	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICIT	EXCÉDENT
Section de Fonctionnement		30 879,57 €	468 000,82 €	440 396,80 €		3 275,55 €
Section d'Investissement		98,67 €	26 115,08 €	22 740,86 €	-3 275,55 €	
TOTAUX	0,00 €	30 978,24 €	494 115,90 €	463 137,66 €	-3 275,55 €	3 275,55 €

Il n'y a pas de restes à réaliser.

BUDGET Autorisation du Droit des Sols	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de clôture de l'exercice 2023 hors RAR	3 275,55 €	-3 275,55 €
Reste à réaliser recettes		
Reste à réaliser dépenses		
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat net de clôture d'exercice	3 275,55 €	-3 275,55 €
RÉSULTAT CUMULÉ	0,00 €	

L'état de la dette au 31 décembre 2023 est de zéro euro.

Le Président ayant quitté la salle, Mme Marie-Cécile LEY, 2ème Vice-présidente du Pays du Sundgau en charge du SCoT, des mobilités et du service d'autorisation du droit des sols demande aux Délégués s'il y a des questions. Personne ne demande la parole. Elle invite le Conseil Syndical à délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le résultat de l'exercice 2023 du Budget Annexe qui est de **0 €** ;
- **de prendre acte** qu'il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement 2023 ;
- **de fixer** les résultats des différentes sections budgétaires ;
- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes ;
- **d'adopter** le compte administratif 2023 du budget annexe avec un résultat de **0 €**.

3.2. Approbation du Compte de Gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 D. 2343-1 à D2343-10 ;

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier d'Altkirch pour le compte de gestion du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols. Le compte de gestion de l'exercice 2023 est conforme au Compte Administratif 2023 du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols du PETR du Pays du Sundgau.

Considérant que les valeurs entre les écritures du compte administratif présenté par le Président et le compte de gestion du Trésorier sont identiques ;

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'adopter** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols

3.3. Arrêté des opérations d'investissement 2023

L'arrêté des opérations d'investissement laisse apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'investissement	26 115,08 €
Report du résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Total des dépenses d'investissement :	26115,08
Recettes d'investissement	22 740,86 €
Report du résultat de l'exercice 2022	98,67 €
Total des recettes d'investissement :	22839,53
RESULTAT NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-3 275,55 €

De la comparaison des recettes et des dépenses faites au cours de l'exercice résulte un déficit de **3 275.55 €**.

Il n'y a pas de restes à réaliser reportés en 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'arrêté des opérations d'investissement 2023 du Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols.

3.4. Affectation des résultats de fonctionnement 2023

La section de fonctionnement affiche un excédent de financement de **3 275.55 €** à reporter au budget annexe primitif de 2024.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il y a lieu de délibérer pour affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de **3 275,55 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **D'affecter** l'excédent du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :
 - Compte RI 1068 de la section d'investissement 2024 : **3 275.55 €**

3.5. Budget Primitif Annexe 2024 du service d'Autorisation du Droit des Sols

Le Budget présenté est conforme aux orientations budgétaires proposées lors de la séance précédente.

Après avoir détaillé les dépenses et les recettes prévues pour cette année, il est proposé au Conseil Syndical d'arrêter le Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols 2024, comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	646 411,00 €	646 411,00 €
INVESTISSEMENT	32 615,28 €	32 615,28 €
TOTAL :	679 026,28 €	679 026,28 €

Le budget annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols s'équilibre à **679 026,28 €**.

L'état prévisionnel de la dette en fin d'exercice 2024 reste à zéro euro.

État du personnel (mise à disposition du budget principal) :

L'état du personnel au 1^{er} janvier 2024 compte :

2 emplois titulaires : 1 ingénieur principal – 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

5 emplois non-titulaires : 5 rédacteurs

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le Budget Annexe du service d'Autorisation du Droit des Sols 2024 tel que présenté ci-dessus
 - au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement
 - au niveau du Chapitre pour la section d'Investissement.

Point IV. Validation du Plan d'actions pour candidater au niveau 2 du PAT

Le Pays du Sundgau porte un Projet Alimentaire Territorial depuis 2021. Conformément à la convention signée avec la DRAAF, le premier niveau de la démarche s'achève au mois de septembre 2023. Suite à la réalisation d'un diagnostic à deux échelles, sud alsace et du territoire du Pays du Sundgau, la structure a rédigé des fiches actions pour candidater au niveau 2 de labellisation du PAT auprès de la DRAAF.

Le niveau 2 porte sur les actions opérationnelles suivantes :

Axe 1 – Soutien aux productions locales
Fiche action n°1 : Appui à la structuration de la filière élevage à l’herbe dans le Sud Alsace en conventionnel et biologique
Fiche action n°2 : Actions de promotion des circuits courts pour l’agriculture de proximité et l’agriculture biologique locale
Axe 2 – Diversification des débouchés auprès de la RHD et de la distribution
Fiche action n°3 : Accompagner la restauration collective vers un approvisionnement davantage local et valorisant les productions en agriculture biologique du sud alsace
Fiche action n°4 : Accompagner les grandes et moyennes surfaces vers un approvisionnement davantage local et valorisant les productions en agriculture biologique
Fiche action n°5 : Accompagner la restauration commerciale vers un approvisionnement davantage local et valorisant les productions biologiques du sud alsace
Fiche action n°6 : Mutualiser la logistique des circuits intermédiaires
Axe 3 – Accès de tous à une alimentation de qualité
Fiche action n°7 : Participer à l’expérimentation d’une Mutuelle de l’alimentation en Alsace
Fiche action n°8 : Coordonner une nouvelle édition du Défi Foyers à Alimentation Positive (DFAAP)

Monsieur Denis NASS précise qu’un partenariat est envisagé avec l’Agence de l’Eau Rhin-Meuse pour l’appui à la structuration de la filière élevage à l’herbe dans le sud alsace.

Il ajoute que l’axe 2 porte sur un travail de mise en relation des producteurs et des distributeurs afin de renforcer la diversification des débouchés. Un travail est à conduire avec la restauration collective, les restaurateurs du territoire et les acteurs de la grande et moyenne surface. L’objectif est à la fois de faciliter l’atteinte des objectifs de la loi EGALIM pour les acteurs de la restauration collective et de la distribution et de permettre aux producteurs de poursuivre un engagement cohérent d’un point de vue environnemental et économique.

La logistique est aussi un sujet important pour favoriser les approvisionnements locaux et fera l’objet d’une attention particulière.

Le Président note que l’expérimentation d’une mutuelle de l’alimentation est un projet socialement intéressant qui répondra à des besoins bien réels sur le territoire du Sundgau. Il indique pour information que le collège de Seppois le Bas sera un site pilote pour expérimenter l’utilisation de frigos antigaspi à destination des personnes en difficultés.

Monsieur Denis NASS indique que SOLAL agit sur la lutte contre le gaspillage dans les filières courtes. L’organisation doit encore se structurer.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE demande si les Communautés de Communes seront également associées sur ce projet de sécurité sociale de l'alimentation.

Monsieur Denis NASS confirme que le Pays du Sundgau travaillera ce sujet en associant les Communautés de Communes.

Monsieur Vincent GASSMANN rappelle qu'il ne faut pas oublier le tissu associatif local qui sont des partenaires à associer.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** que le Pays du Sundgau candidate au niveau 2 du PAT auprès de la DRAAF et dépose un dossier de candidature,
- **de valider** les fiches actions proposées ci-dessus,
- **de valider** que le Pays du Sundgau conventionne avec les partenaires mentionnés dans les fiches actions pour mener à bonne fin les opérations,
- **d'autoriser** le Président à solliciter les fonds nécessaires pour mener à bonne fin les opérations décrites dans les fiches actions,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer tout acte d'engagement et à lancer toutes actions de communication ou de promotion de cette opération.

Point V. Points divers

5.1. Rappel de la différence de programme à solliciter entre la rénovation de logement et la rénovation de bâtiments publics

Monsieur Denis NASS souligne que la rénovation énergétique est un sujet important sur le territoire comme en témoigne la part importante de maisons datant d'avant 1974 (date des premières réglementations thermiques) et la fréquentation du SARE en constante augmentation.

Il souhaite apporter une précision à ce sujet pour que les Maires aient bien en tête la répartition des rôles entre les Communautés de Communes et le PETR.

Éligibles au SARE (Pays du Sundgau)

Tous les ménages quel que soit leur niveau de revenu ou leur statut (propriétaire ou occupant) ainsi que les professionnels les représentant en vue de la réalisation des travaux (entreprises qui réalisent les travaux, architectes...).

Tous les représentants de copropriétés ainsi que les professionnels les représentant en vue de la réalisation des travaux (syndic, entreprises qui réalisent les travaux, architectes...).

Toutes structures privées propriétaires ou locataires d'un bâtiment ou partie de bâtiment à usage tertiaire inférieur à 1000m² (n'étant pas assujettis au Dispositif Eco-Energie Tertiaire).

Éligibles au CEP (CC)

Toutes les Communes et Intercommunalités pour leurs bâtiments :
mairie, bâtiments administratifs en général, équipements culturels et sportifs, logements.

Monsieur Vincent GASSMANN CEP indique que la Communautés de Communes Sud Alsace Largue est bien éligible au dispositif de CEP mais qu'il est difficile de recruter. Une offre d'emplois est ouverte depuis 18 mois mais la collectivité n'a pas reçu de candidatures adaptées.

Monsieur Denis NASS note que le recrutement est complexe sur ce type de postes et que les profils adaptés sont rares.

Monsieur Denis NASS remercie les Maires qui sont des vecteurs de communication sur cette thématique de la rénovation de l'habitat.

Le Président indique que l'ordre du jour est épuisé et demande s'il y a des interventions complémentaires.

Monsieur Gilles FREMIOT demande la parole et indique au Conseil Syndical qu'il représente le sud alsace dans la Conférence Régionale de Consommation Foncière de la Région Grand Est qui se réunit dans le cadre de la traduction de la loi « Climat et Résilience » (et du ZAN) dans le SRADDET (schéma régional). Il rappelle que le SCoT est porté par Pays du Sundgau et que le SRADDET est porté par la Région. Il précise qu'il a répondu à l'interpellation de Monsieur Vincent GASSMANN sur l'importance d'avoir une représentation du sud alsace dans cette conférence. Monsieur Gilles FREMIOT indique qu'il représentera le sud alsace dans cette conférence. Une première réunion s'est déroulée début mars et a permis de faire le point sur les projets internationaux et nationaux qui pourront être sorti de l'enveloppe de consommation foncière. Dans le Département du Haut-Rhin cela concerne 15 Ha liés au projet de raccordement ferroviaire de l'Euroairport et des surfaces liées à la reconversion de la zone de Fessenheim.

Monsieur Gilles FREMIOT indique qu'il tiendra au courant les élus du PETR sur l'avancée des travaux de cette instance et se propose d'être un relais pour le SCoT du Sundgau.

Le Président exprime la demande de pouvoir intégrer la liaison Altkirch, Mulhouse, Burnhaupt en projet d'envergure nationale afin qu'elle ne soit pas décomptée des futures zones à bâtir des communes.

Le Président remercie Claude GEIGER pour son accueil et clôt la séance à 20H10.



Le Président du Pays du Sundgau

Nicolas JANDER